

Palette Ressources
pour l'Inclusion Socio-Médicale Expérimentale

PRISME

notre projet

Renforcer l'**autodétermination** des personnes et de leurs familles

Soutenir et augmenter la **capacité** des personnes et des familles à **être acteurs** de leurs projets

Rendre la société la plus inclusive possible en agissant **sur, dans** et **avec** les environnements

PRISME

Vers l'**inclusion** : toute personne doit pouvoir accéder à tous les espaces ordinaires sans discrimination

Une **accessibilité** et une **adaptation** : tous les professionnels du milieu ordinaire doivent pouvoir être capable de prendre en compte les personnes en situation de handicap

Une culture de l'**autonomie**, de l'**autodétermination** et de la **participation** : la personne est citoyenne, elle doit être considérée comme « décideur de sa vie ».

Un contexte politique

Une volonté européenne de **désinstitutionnalisation**:
les services sont également concernés.

PRISME

recourir le plus possible aux dispositifs de **droit commun**

Le recours au droit commun s'appuie sur **l'égalité des droits** et des chances

lutter contre les discriminations

Un contexte médico-social

Une obligation morale et juridique de ne pas laisser des personnes **sans solution**

Une **contrainte budgétaire** ne permettant plus d'augmenter le nombre de places dans les établissements et services

Une **optimisation** de l'utilisation des **ressources** en favorisant les proximités territoriales

Une entrée sociale

Préférer les parcours en milieu ordinaire

Développer le pouvoir d'agir des personnes

Développer le pouvoir d'agir des familles

Développer le pouvoir d'agir de l'environnement

Développer le pouvoir d'agir par les pairs
(exemple, entraide, émulation)

PRISME

Une entrée **sociale**

Un **interlocuteur unique** :
Le Médiateur de Parcours Inclusif
MPI

PRISME

Tous les
domaines de la
vie peuvent être
abordés avec le
MPI

Emploi /
travail

Loisirs
culture

Relations
Sociales,
affectives

Soins/
santé

Education
formation

Habitat/
déplacement

sécurité

Une démarche

médiateur de parcours inclusifs

1
Faire un **état des lieux**

2
soutenir
l'élaboration et la
formulation d'un
projet

3
contractualiser et
coordonner les
réponses
Organiser le contrôle
de la mise en œuvre

5
Evaluer la
collaboration entre
les acteurs mobilisés
dans les réponses

4
Evaluer l'atteinte
des objectifs

Le positionnement du
MPI

interlocuteur unique :

Le Médiateur de Parcours Inclusif est positionné du côté de l'élaboration, de la recherche de ressources et du soutien au pilotage du projet par la personne et sa famille.

Il n'accompagne pas directement la
personne

C
o
n
c
e
p
t
i
o
n

MPI

PROJET DE VIE

PLAN PERSONNALISÉ DE COMPENSATION

Décisions de la CDA :

- AIDES (humaines, matérielles ...)
- ORIENTATION

Projet personnalisé de scolarisation

Évaluation de la situation de handicap

M
i
s
e

e
n

œ
u
v
r
e

ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES

Besoins et attentes de l'utilisateur

Projet individualisé d'accompagnement

Volonté pédagogique

MÉDICOSOCIAUX

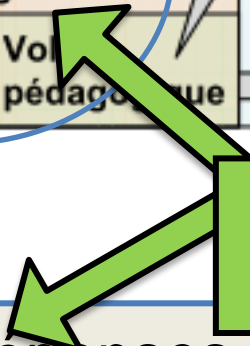
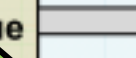
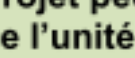
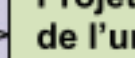
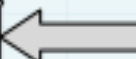
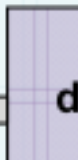
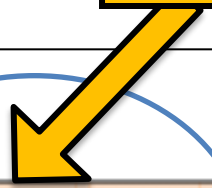
Projet d'établissement

Projet pédag. de l'unité d'enseignement

Palette ressources

Acteurs, dispositifs, réponses de droit commun

Dactars



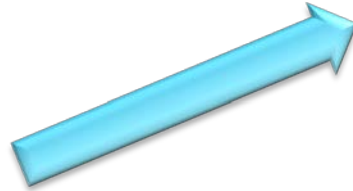
SESSAD



SAVS



SAT



PRISME

LES CONTOURS DU PROJET

Quand ? : dès septembre 2015

Durée : 2 ans

Pour qui ? : les entrants dans les services
un panel d'enfants de 0 à 6ans
les 18-25 ans
L'ensemble des personnes accompagnées par les services adultes
Soit environ 75 personnes

LES CONTOURS DU PROJET

des médiateurs de parcours inclusif = MPI: des salariés des services : Sandrine T, Céline C, Sylvie B, Cécile P, Christian R

Les MPI sont placés sous l'autorité directe du directeur

basés à Benoît MALON, base d'élaboration de projets.

LE PILOTAGE DU PROJET

FEDERATION : Comité stratégique fédéral
(en place)

FEDERATION : Comité de suivi national
(à construire)

DEPARTEMENT : Comité de pilotage départemental
(en place)

DEPARTEMENT : Comité de suivi (présence de ARS, CG,
CPAM, MDPH, Éducation Nationale, ...)
(à construire)

Un interlocuteur unique indépendant
des services

Un renforcement du pouvoir d'agir
des personnes, des familles, des
environnements

Des ressources techniques et
humaines au service du projet et en
soutien aux acteurs de droit commun

